



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 68957

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le statut et la pratique du français au sein du CIO et dans l'organisation des JO. En effet, le français est la langue officielle des JO mais il apparaît que certains membres français préfèrent utiliser l'anglais comme langue usuelle. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Le sport est un des domaines de la vie internationale où le français occupe une place institutionnelle. L'article 27 de la Charte olympique prévoit que les langues officielles du Comité international olympique et des jeux Olympiques sont « le français qui seul fait foi en cas de divergences et l'anglais ». Le français est la langue du baron Pierre de Coubertin, initiateur des jeux Olympiques modernes, et l'anglais, celle du pays qui a codifié les principaux sports pratiqués dans le monde. Peu à peu, comme dans d'autres secteurs de la vie internationale, l'utilisation du français pendant les jeux Olympiques a tendu à diminuer, jusqu'à pratiquement disparaître lors des jeux Olympiques d'hiver de Lillehammer, en février 1994. C'est pourquoi une politique volontariste a été alors décidée par le ministère de la jeunesse et des sports afin que soit garanti l'usage de la langue française conformément aux dispositions de la Charte olympique. Un groupe de travail interministériel a été mis en place présidé par le directeur des sports et associant les ministères de la jeunesse et des sports, des affaires étrangères, de la culture et de la communication, ainsi que le Comité national olympique et sportif français, afin de définir et de mettre en place une coopération linguistique en partenariat avec les organisateurs des jeux Olympiques. Un plan d'action pour « le français, langue du sport » a été arrêté avec pour premier objectif les jeux Olympiques d'été à Atlanta en 1996. Une panoplie d'actions a été mise en place, parmi lesquelles la confection d'un lexique franco-anglais de vocabulaire sportif et l'aide à la formation en français du personnel du Comité d'organisation et des bénévoles. Les résultats très encourageants obtenus alors ont conduit le ministère de la jeunesse et des sports à pérenniser ce groupe de travail qui s'est, depuis, réuni régulièrement. A Sydney, en dépit de l'environnement anglophone, l'utilisation du français a été particulièrement satisfaisante ; systématiquement toute la documentation écrite et la signalétique ont été traduites en français et le bilinguisme a été respecté pour les discours et annonces orales liés au cérémonial des Jeux. Pour préparer les Jeux d'hiver 2002 de Salt Lake City, une convention a été signée entre l'ambassadeur de France aux Etats-Unis et le président du Comité national d'organisation des Jeux. Cette convention détermine les termes du partenariat et, dans son annexe, liste les actions à mettre en œuvre. Les actions aujourd'hui réalisées sont les suivantes : traduction en français d'un certain nombre de pages du site Internet officiel indiquées sur la page de présentation ; élaboration, impression et distribution de 11 000 exemplaires d'un lexique bilingue français-anglais récemment mis à jour par l'Institut national du sport et de l'éducation physique, en collaboration avec les fédérations sportives, qui concerne le vocabulaire administratif et technique du sport ; organisation par la direction régionale de la jeunesse et des sports d'Aquitaine d'un stage d'immersion en langue française à l'université Michel-Montaigne de Bordeaux, s'adressant aux employés et aux bénévoles du Comité d'organisation des Jeux ; formation en langue française assurée par le ministère des affaires étrangères à

l'intention du personnel et des bénévoles sur le site des jeux Olympiques (cours à l'université Brigham et distribution de cassettes d'auto-apprentissage du français) ; mise à disposition de douze stagiaires d'écoles d'interprétariat parisiennes (ESIT et ISIT) pour une durée de deux mois chacun ; mise en place d'activités culturelles sur le site des Jeux par le consulat de France à San Francisco. Malgré un contexte particulièrement défavorable (éparpillement des interlocuteurs aux Etats-Unis, site olympique éloigné des centres culturels majeurs et surtout priorité absolue accordée aux mesures de sécurité, suite aux attentats terroristes de septembre 2001), tous les efforts auront été conjugués par les différents acteurs afin d'assurer le respect de la Charte olympique. Un grand témoin désigné en la personne de Mme Christine Janin, médecin, alpiniste et directrice d'une association de réinsertion de jeunes malades par la pratique des sports de montagne, adressera un rapport d'expertise assorti de conseils pour les Jeux à venir. La dernière réunion du groupe de travail en date du 7 décembre 2001 a déjà traité des questions d'organisation des Jeux d'Athènes en 2004, et abordé ceux de Turin en 2006 et de Pékin en 2008. Cet effort de coopération conduit les Comités d'organisation à ne pas seulement considérer le français comme une contrainte coûteuse, mais comme un élément essentiel de la dimension internationale et culturelle des jeux Olympiques.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68957

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6433

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1576